



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 13 novembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2018 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy..... Procuration
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline..... Procuration
BAGNIS Alain..... Procuration
MUSSO Alice..... Procuration (jusqu'à la question n° 11)
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine..... Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno..... Procuration (jusqu'à la question n° 15)
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse..... Absente
LEPOITTEVIN Clément..... Absent

Nombre total de conseillers : **35**

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 11, puis 27 jusqu'à la question 14,
puis 28 à partir de la question n° 15

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question 11, puis 06 jusqu'à la question 14,
puis 05 à partir de la question n° 15

Absents à la séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la loi n° 2002-276 relative à la Démocratie de Proximité, le Conseil Municipal a créé, dans sa séance du 15 mai 2008, la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu la délibération du 17 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Pour le bilan de l'année 2018, la Commission s'est réunie le 8 Octobre 2018 afin d'examiner :

- le bilan d'activités de la Régie des Transports
- le bilan d'activités de la Régie des Pompes Funèbres
- examen du rapport d'activités de VTF concernant la Maison de Clairefont de Bandol

Conformément à l'article 10 modifié du Règlement Intérieur, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte que le rapport spécial de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a bien été transmis et était joint avec la convocation à chacun des membres du Conseil Municipal
- que le rapport a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à **l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De prendre acte que le rapport spécial de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a bien été transmis et était joint avec la convocation à chacun des membres du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 : Que le rapport a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **22 NOV. 2018**

AFFICHEE LE : **22 NOV. 2018**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **22 NOV. 2018**